

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- Avis sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus

(Rap. M. le Maire)

3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a) Prise de participation de la SEM AGENCIA dans une société commerciale avec la CCI de Reims-Epernay

(Rap. M. le Maire)

b) Adhésion à la société publique locale SPL-XDEMAT

(Rap. M. le Maire)

c) Services mutualisés avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne

(Rap. Mme MAZY)

d) Désaffectation et déclassement de véhicules et matériels

(Rap. Mme MAZY)

e) Participation de l'employeur aux frais d'abonnement de stationnement des agents

(Rap. Mme MAZY)

f) Décision modificative n°2 – exercice 2016

(Rap. Mme MAZY)

g) Attribution de subventions

(Rap. Mme MAZY)

h) Conventions de partenariat entre la Ville d'Epernay et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay, Bec Construction Champagne, le Crédit Agricole du Nord Est, Colas Est, la SNCF Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine, la société CTPC –Réseau Mouvéo, l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne', le Millesium, Tekliss, Sparflex, et l'Hôtel Première Classe – Conventions de mécénat entre la Ville d'Epernay et la FCN ainsi que Cochet Concept

(Rap. M. FROMM)

i) Adoption du règlement intérieur général des parcs en enclos – révision des tarifs du stationnement – modification du périmètre de stationnement payant – mise en place du disque vert pour les véhicules propres

(Rap. M. FROMM)

4- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

a) Bourse au permis de conduire – modification des critères d'éligibilité

(Rap. Mme CHARIF)

5- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

a) Avenant n°1 au protocole en date du 25 juin 2014 avec le Rugby Club d'Epernay (Rap. M. MOITTE)

b) Société de Natation et Sauvetage d'Epernay – Convention d'objectifs et de moyens

(Rap. M. MARANDON)

c) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association Epernay Patrimoine

(Rap. M. DEMONGIN)

d) Convention de souscription de mécénat entre la Ville d'Epernay et la Fondation du Patrimoine

(Rap. M. DEMONGIN)

6- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Réhabilitation du parking des Arcades – convention financière (Rap. M. le Maire)
- b) Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville d'Epernay (Rap. Mme BILBOR)
- c) Révision du règlement local de publicité sur le Territoire de la commune d'Epernay (Rap. M. VERDIER)
- d) Plantation de vignes sur parcelles AOC des Pissotes à Bernon – autorisation de défrichage (Rap. M. VERDIER)
- e) Acquisition d'un terrain situé Chemin piétonnier des gouttes d'or à Epernay des consorts TESSIER (Rap. Mme LEGRAS)
- f) Vente d'une maison d'habitation chemin du Platet à Epernay à Madame LATUNOVA (Rap. Mme LEGRAS)
- g) Modification du Plan Local d'Urbanisme (Rap. Mme LEGRAS)
- h) Convention de maîtrise d'ouvrage unique coteau viticole de Beausoleil Avenant n°1 (Rap. M. RODRIGUES)
- i) Lancement d'une démarche Air-Energie-Climat (Rap. M. RODRIGUES)
- j) Transition énergétique – convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte – nouvelle phase (Rap. M. RODRIGUES)

7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

8 - Communication arrêté préfectoral complémentaire n° 25-2016-LE à l'arrêté Préfectoral n° 2004-A-43-LE du 17 novembre 2004 portant autorisation de la Station d'épuration sise à Mardeuil et des déversoirs d'orage de la Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2653

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2654

2a-AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE VERTUS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 portant projet de périmètre, du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet d'arrêté définissant le périmètre d'un nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes d'Epernay Pays de Champagne et de la Région de Vertus.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2655

3a-PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AGENCIA DANS UNE SOCIETE COMMERCIALE AVEC LA CCI DE REIMS-EPERNAY

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1524-5,

Vu le Code de Commerce,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SEM AGENCIA en date du 18 mai 2016 prévoyant la prise de participation d'AGENCIA dans une société commerciale avec la CCI de Reims-Epernay,

Vu le courrier du Président de la SEM AGENCIA le saisissant sur ce projet de prise de participation en vue de délibérer conformément aux dispositions de l'article L- 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la prise de participation d'AGENCIA dans la création d'une SAS avec la CCI de Reims-Epernay en vue de développer une opération de partenariat, notamment pour l'aménagement du parc d'activités de Cernay-St-Léonard.

AUTORISE son représentant à voter en faveur de ce projet.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2656

3b-ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 17,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-Xdemat,

Vu le projet de convention de prêt d'action,

Vu le projet de convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation,

Considérant que la Société Publique Locale XDEMAT a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires, activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la création d'une telle société permet de faciliter et d'améliorer le recours à la dématérialisation par ses actionnaires, lesquels peuvent faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015,

Considérant que pour devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, il convient d'acquérir une action au capital social, pour un prix de 15,50 euros, directement auprès du Département de la Marne, et que ces ventes d'actions interviennent à une date biannuelle,

Considérant que pour bénéficier des prestations de la SPL sans attendre cette date, la collectivité peut conclure avec le Département de la Marne une convention de prêt d'action, afin d'emprunter une action de la société pour une durée maximale de 6 mois, avant de l'acquérir,

Considérant, dans ce contexte, que la Ville d'Epernay souhaite bénéficier des prestations de la société SPL-Xdemat et donc acquérir une action de son capital social afin d'en devenir membre,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-XDEMAT, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

DECIDE d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département de la Marne, représentant 0,01 % du capital.

DECIDE d'emprunter, en tant que de besoin, une action au Département de la Marne, conformément au projet de convention de prêt d'action joint en annexe.

APPROUVE pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs ainsi que la convention de prestations intégrées et la convention de prêt, et d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

DECIDE de faire application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant dernier alinéa, pour la désignation de son délégué au sein de l'Assemblée générale, qui représentera également la Ville à l'Assemblée spéciale,

DESIGNE Christine MAZY, seule candidate, pour représenter la collectivité.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2657

3c-SERVICES MUTUALISES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011, modifiés par arrêté préfectoral du 19 mars 2013, modifiés par arrêté préfectoral du 21 octobre 2015,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 22 juin 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent mettre en place des services communs, notamment pour ce qui concerne les services fonctionnels,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne pourraient ainsi, à terme, rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions, dans le respect de leurs compétences respectives,

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 est venue préciser la situation des agents territoriaux membres des services communs en prévoyant un transfert de droit pour les agents exerçant en totalité leurs missions dans un service commun et une mise à disposition de droit pour les agents exerçant partiellement leurs missions dans un service commun,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne souhaitent poursuivre la démarche de mutualisation de leurs services fonctionnels,

Considérant qu'au regard de l'obligation légale faite aux collectivités de dématérialiser un certain nombre de leurs actes et procédures dès le 1^{er} janvier 2017, la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne souhaitent engager une démarche conjointe d'archivage électronique.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création à compter du 1^{er} septembre 2016, par voie de convention, de trois services communs entre la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne : Ressources humaines, Informatique, Administration générale (assemblée et coursiers).

APPROUVE les termes des trois projets de convention qui précisent, pour chaque service commun, la composition, le statut des agents territoriaux, les modalités de fonctionnement, la résidence administrative ainsi que les conditions financières.

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de l'agent municipal, attaché de conservation, à compter du 1^{er} septembre 2016.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tout document relatif à cette affaire.

APPROUVE le transfert de 12 agents municipaux exerçant en totalité leurs missions pour le compte d'un service commun.

APPROUVE la mise à disposition de 3 agents municipaux exerçant partiellement leurs missions pour le compte d'un service commun.

APPROUVE la mise à disposition, à titre individuel, d'un agent municipal pour superviser le projet conjoint d'archivage électronique.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 020 du budget.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 abstentions : Marc LEFEVRE, Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS)

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2658

3d-DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE VEHICULES ET MATERIELS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°13-4667 du 13 mai 2013 prononçant l'achat des vélos,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc, six vélos à assistance électrique de marque EASY BIKE, dont les batteries sont hors d'usage ne permettant pas la réparation des vélos,

Considérant la nécessité de désaffecter et déclasser les vélos susmentionnés préalablement à toute cession,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des vélos susmentionnés,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2659

3e-PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AUX FRAIS D'ABONNEMENT DE STATIONNEMENT DES AGENTS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 22 juin 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

Considérant que l'article 70 de la loi du 19 février 2007 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Considérant que, dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin de décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer, à compter du 1^{er} octobre 2016 une participation aux frais d'abonnement de stationnement des agents, à hauteur de 50 %.

DIT que seuls les agents affectés dans des services situés en zone payante sont éligibles à cette participation.

DIT que le versement de la participation interviendra, sous forme de remboursement, sur présentation d'un justificatif du titre d'abonnement.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS)..

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2660

3f- DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 abstentions : Marc LEFEVRE, Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2661

3g-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Animation et Attractivité du 14 juin 2016, de la commission Cohésion Sociale et Education du 15 juin 2016, et de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

L'Entr'Aide 250 €

- Aide au fonctionnement

Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

Centre culturel et culturel d'Epernay 250 €

- Participation au projet « La fête pour tous ! »

le 21 mai 2016

Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

Graines de citoyenneté

1 200 €

- Participation au projet « Musiques du Monde »
dans le cadre du Fonds de participation des Habitants (600 € part Etat et 600 € part Ville)
Imputation budgétaire : VCV832 824 6574 actions

2) Subventions exceptionnelles

L'Avenir Musique

585 €

- Participation à l'organisation des 110 ans de l'association et des 50 ans du jumelage
le 28 mai 2016, au Palais des Fêtes
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIO

Rugby Epernay Champagne

500 €

- Participation à la manifestation « Challenge du vignoble 2016 »,
au titre du caractère éco-responsable de la manifestation.
Imputation : DD8300-830-6574-DURA

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOÏTTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2662

3h1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REIMS ET D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2663

3h2-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que BEC Construction Champagne souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec BEC Construction Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2664

3h3-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CREDIT AGRICOLE DU NORD EST

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que le Crédit Agricole du Nord Est souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Crédit Agricole du Nord Est,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2665

3h4-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET COLAS EST

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que COLAS EST souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec COLAS EST,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2666

3h5-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SNCF ALSACE-CHAMPAGNE ARDENNE-LORRAINE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la SNCF Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la SNCF Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2667

3h6-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE CTPC – RESEAU MOUVEO

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la Société CTPC - Réseau Mouvéo souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Société CTPC - Réseau Mouvéo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOÏTTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2668

3h7-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'OFFICE DE TOURISME EPERNAY 'PAYS DE CHAMPAGNE'

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne',

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2669

3h8-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE MILLESIMUM

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que le Millesium souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Millesium,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2670

3h9-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET TEKLISS

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que Tekliss souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Tekliss,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2671

3h10-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET SPARFLEX

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'entreprise Sparflex souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Sparflex,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYLAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2672

3h11-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL PREMIERE CLASSE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'Hôtel Première Classe Epernay souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec l'Hôtel Première Classe Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOÏTTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2673

3h12-CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA FCN

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Epernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que la FCN souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la FCN,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04 .07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOÏTTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOÏTTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2674

3h13-CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET COCHET CONCEPT

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 13 juin 2016,

CONSIDERANT que la Ville d'Épernay organise deux manifestations majeures se déroulant sur l'avenue de Champagne : « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière »,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Épernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que Cochet Concept souhaitant apporter son soutien financier aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la Cochet Concept,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations « la Soirée blanche du 14-Juillet » et « les Habits de Lumière ».

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2675

3i-ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR GENERAL DES PARCS EN ENCLOS – REVISION DES TARIFS DU STATIONNEMENT – MODIFICATION DU PERIMETRE DE STATIONNEMENT PAYANT – MISE EN PLACE DU DISQUE VERT POUR LES VEHICULES PROPRES

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, et L.2333-87,

Vu l'avis de la commission Administration générale et finances du 13 juin 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 1984 décidant de la création du stationnement payant sur la ville d'Épernay,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place un règlement intérieur pour la bonne marche des parkings en ouvrage et en enclos,

CONSIDERANT la volonté, suite à la réouverture au public du parking Centre-ville, de mettre en place de nouvelles offres de stationnement et une nouvelle grille tarifaire.

CONSIDERANT pour le stationnement en voirie, la nécessité de garantir la rotation des véhicules en stationnement afin de faciliter l'accès aux commerces et services de proximité en limitant les stationnements prolongés et abusifs sur des secteurs identifiés comme saturés,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de prendre des mesures pour remédier à ces situations et par conséquent d'étendre la zone de stationnement payant à durée limitée dans le temps sur les zones ciblées.

CONSIDERANT qu'il convient de promouvoir en agglomération l'utilisation des véhicules propres, et donc de proposer aux Sparnaciens qui les utilisent des mesures incitatives visant à faciliter leur stationnement, conformément aux engagements pris par la ville d'Épernay dans le cadre du nouvel Agenda 21,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Règlement général des parkings en ouvrage et enclos figurant en annexe 1.

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux de stationnement tels qu'ils résultent du tableau de l'annexe 2.

APPROUVE l'extension du périmètre du stationnement payant ainsi que défini dans l'annexe 3.

APPROUVE la mise en place du dispositif « Disque vert » pour une période de 2 ans

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise en réseau avec les autres collectivités partenaires

DIT que le règlement général des parkings et les tarifs municipaux du stationnement et les mesures en faveur du stationnement des véhicules propres « Disque Vert » entreront en vigueur le 30 Août 2016.

INDIQUE que l'extension du périmètre du stationnement payant prendra effet dès parution de l'arrêté municipal définissant les conditions de sa mise en œuvre.

Adopté à la majorité des votants (28 voix pour – 7 Contre : Marc LEFEVRE, Hélène PERREIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Dominique KLEIN, Chantal CLEMENT, et Sébastien DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2676

4a- BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – MODIFICATION DES CRITERES D'ELIGIBILITE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et 26 novembre 2012 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 15 juin 2016,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville d'Eprenay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des Sparnaciens,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'accès à l'emploi ou à la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Considérant la nécessité de faire évoluer le dispositif en apportant certaines modifications,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les modifications suivantes apportées au dispositif "bourse au permis de conduire" :

- *Eligibilité :*

Concernant les candidatures des personnes étudiantes, sont recevables uniquement les dossiers des étudiants en fin de cycle, et proche d'une sortie vers l'emploi.

La condition de domicile est précisée par un critère de temporalité : le dispositif s'adresse désormais aux personnes domiciliées dans la commune depuis au moins une année, à la date limite de dépôt du dossier.

Le candidat doit être majeur à la date limite de dépôt du dossier de candidature.

- *Candidature :*

Le candidat à la bourse au permis de conduire doit remettre lui-même, en mains propres, son dossier à la Direction de la Cohésion Sociale.

Le candidat doit produire les pièces justificatives attestant des démarches entreprises en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Le candidat doit attester avoir pris connaissance des dispositions réglementaires annexées au dossier.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CIVIL PCONDUIRE

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2677

5a-AVENANT N°1 AU PROTOCOLE EN DATE DU 25 JUIN 2014 AVEC LE RUGBY CLUB D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14-179 en date du 26 mai 2014,

Vu le Protocole conclu le 25 juin 2014,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité en date du 14 juin 2016,

Considérant l'opportunité pour la Ville de soutenir financièrement l'accession du Rugby Epernay Club en Fédérale 2,

Considérant la volonté des parties de conclure un avenant n°1 au protocole permettant de répondre aux exigences de la Fédération, tout en préservant les intérêts de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle, pour l'accession en Fédérale 2 du Rugby Epernay Club, d'un montant de 36 000 €,

VOTE le principe d'attribution d'une subvention de régularisation au titre de la saison 2015/2016 d'un montant de 50 000 €,

DIT que celle-ci viendra en déduction échelonnée sur les subventions annuelles de fonctionnement octroyées au Club de 2017 à 2023,

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé au protocole en date du 25 juin 2014, qui emporte un nouveau plan de déduction échelonnée sur les subventions annuelles de fonctionnement octroyées au Club de 2017 à 2023.

INDIQUE que lesdites dépenses seront imputées sur le compte SDS725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI du Budget.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 Abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS.)

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2678

5b-SOCIETE DE NATATION ET SAUVETAGE D'EPERNAY CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 14 juin 2016,

Considérant que l'association « Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2679

5c-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION EPERNAY PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 14 juin 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay et l'Association Epernay Patrimoine souhaitent mettre en place un partenariat, dans le cadre d'une démarche de soutien de l'Association à une action relevant de la conservation, de la restauration ou de la valorisation du patrimoine de la Ville,

Considérant que pour l'année 2016, l'Association Epernay-Patrimoine s'engage à prendre en charge, à hauteur de 2 550 € (selon devis du restaurateur), la restauration de 2 pièces en plâtre représentant des scènes viticoles, appartenant aux collections du Musée,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera le soutien de l'Association et fera figurer son logo sur tous documents relatifs au projet soutenu,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2680

5d-CONVENTION DE SOUSCRIPTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 14 juin 2016,

Considérant que la Ville souhaite réhabiliter le château Perrier en Musée Régional d'Archéologie et du vin de Champagne,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Fondation du Patrimoine souhaitent mener conjointement une campagne de souscription,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

ACCEPTE le lancement de la campagne de souscription

ACCEPTE le versement des dons futurs dans le cadre de la souscription

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

CONFIRME que les dons seront exclusivement affectés au projet de réhabilitation du Château Perrier

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2681

6a-REHABILITATION DU PARKING DES ARCADES CONVENTION FINANCIERE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le droit d'usage d'emplacements de stationnement détenus par des particuliers ou sociétés dans le dit parking,

Vu la délibération n°15-1123 du 20 avril 2015 portant rétrocession du droit d'usage de la SCI des Fosses d'une place de stationnement dans le parking des arcades, nouvellement dénommé parking du centre,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie Urbanisme et Développement Durable en date du 17 juin 2016,

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du parking des arcades, les concessionnaires doivent supporter une charge de 75 % du coût des travaux par place concédée,

Considérant que 3 options ont été proposées aux concessionnaires dans le cadre d'une convention,

Considérant la convention conclue avec la SCI des Fosses pour la rétrocession du droit d'usage d'une place de stationnement au parking du centre,

Considérant la procédure de liquidation de la SCI des Fosses,

Considérant que Mme Stéphanie COLLARD et Monsieur Eric BARTHELEMY au terme d'un jugement d'adjudication du 3 juin 2015 sont devenus concessionnaire du droit d'usage,

Considérant que Madame Stéphanie COLLARD et Monsieur Eric BARTHELEMY ont choisi d'honorer une somme forfaitaire et définitive de 3 700 € T.T.C par place concédée,

Considérant que le choix fait par Madame Stéphanie COLLARD et Monsieur Eric BARTHELEMY a été retardé compte tenu de la contestation de la surenchère effectuée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la conclusion d'une convention relatant les modalités du remboursement des travaux par place concédée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération avec Madame Stéphanie COLLARD et Monsieur Eric BARTHELEMY,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7PK754/821/1318/PMUN/AMODIES du budget

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2682

6b-ENGAGEMENT DANS L'ELABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Marie-Claire BILBOR

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014,

Vu la délibération n°15-1351 du 22 juin 2015 portant engagement dans l'élaboration de l'agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016,

Vu l'avis formulé le 21 janvier 2016 par la Sous-commission Départementale d'Accessibilité, à l'agenda d'accessibilité programmé déposé en septembre 2015,

Considérant l'intérêt que porte la Ville d'Epernay à rendre accessible les Établissements Recevant du Public, qu'elle a en propriété et en gestion,

Considérant la possibilité de planifier les travaux de mise en conformité sur une durée pouvant atteindre 6 ans compte tenu de l'importance du patrimoine bâti et des budgets nécessaires.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'engagement de la Ville d'Epernay dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sur deux périodes de 3 ans.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2683

6c-REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1614-41 ;

Vu le Code de l'environnement et ses articles L581-1 et 2, R581-72 et R581-14-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et ses articles L123-6, L300-2, R123-24 et 25 ;

Vu la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle II» ;

Vu le décret 2013-606 du 9 juillet 2013 portant diverses modifications du Code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;

Vu le Plan local d'Urbanisme approuvé le 19 juin 2006, mis en révision le 13 mai 2013, modifié le 23 septembre 2013 et le 22 juin 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1995 approuvant le projet de réglementation spéciale ;

Vu l'arrêté n°95-572 en date du 16 novembre 1995 sur le règlement de publicité, enseignes et préenseignes pour l'institution de zones de publicité restreintes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2003 approuvant le projet définitif de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2013 autorisant la transformation de la ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016 ;

Considérant que le Règlement Local de Publicité (RLP) est un document d'urbanisme annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), il a vocation à imposer des règles concernant les enseignes, préenseignes et publicités sur une commune. Il permet notamment de concilier des intérêts parfois antagonistes tels que la protection du cadre de vie des habitants et la volonté des acteurs économiques d'être le plus visible possible ;

Considérant que la réforme de la «publicité extérieure» codifiée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite ENE) et son décret du 30 janvier 2012 vise à mieux protéger le cadre de vie de la population en réduisant la pollution visuelle et la densité des dispositifs publicitaires, tout en permettant l'utilisation de moyens nouveaux. Cette réforme ayant profondément modifié la réglementation en matière d'affichage publicitaires et d'enseignes ;

Considérant la nécessité de prendre en considération la mise en place de la transformation de la ZPPAUP en AVAP ;

Considérant qu'au regard des récentes évolutions réglementaires, le RLP en vigueur ne prend pas en compte les nouveaux moyens d'expression publicitaire, il s'avère nécessaire d'adapter le RLP à ces évolutions et aux besoins nouveaux de la société, afin de donner à la commune les outils juridiques nécessaires et d'assurer la protection de son cadre de vie. Ainsi, en relation avec les acteurs économiques, le nouveau RLP :

- assurera la préservation des secteurs protégés,
- identifiera des zones de publicité restreintes,
- mettra en valeur les entrées de ville,
- réduira la pollution visuelle générée par des dispositifs non conformes,

Considérant que les procédures d'élaboration, de révision ou de modification du RLP sont désormais identiques à celles relatives au PLU impliquant une modification du règlement communal pour la publicité, les enseignes et les préenseignes,

Considérant que le Maire a l'initiative de mener la procédure de révision du RLP sur le territoire communal, le dossier comprendra :

- la réalisation d'un rapport de présentation ;
- la création d'un nouveau règlement modernisé ;
- la refonte du plan de zonage et notamment du RLP et ses annexes.

Considérant que la Ville lancera la concertation avec le public sur le contenu de cette procédure de révision jusqu'à l'arrêté du projet et ce, conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré;

DECIDE d'instaurer la révision du RLP sur tout le territoire de la commune d'Epernay afin de répondre aux objectifs suivants, et ce, conformément aux articles L581-14 du Code de l'environnement :

- Adapter ce document aux évolutions du Code de l'environnement mais aussi à celle de la société,

- S'appropriier les objectifs de la loi afin de les harmoniser aux enjeux du développement du territoire de la commune d'Épernay tout en préservant son patrimoine, les entrées de ville et en conciliant les évolutions technologiques avec les besoins des acteurs économiques,

- Créer un nouveau zonage adapté à l'évolution du territoire communal,
- Limiter la pollution visuelle des dispositifs d'information en réglementant leur quantité et leurs modalités d'implantation,
- Disposer d'un RLP fixant des orientations et une réglementation précise pour tous types de système publicitaire, enseignes et pré enseignes,

DECIDE que la concertation sur le projet de révision du RLP sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- un registre sera tenu à la disposition du public en mairie aux heures d'ouvertures afin qu'il puisse exprimer librement ses avis, observations et remarques sur ledit projet ;
- une information à différentes étapes de l'élaboration du RLP sera effectuée par voie de presse dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune ;
- des réunions de travail avec les professionnels et associations concernés par la réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes auront lieu.

AUTORISE la concertation avec le public sur le contenu de la révision du RLP, et ce, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme,

DÉCIDE qu'une fois la concertation achevée, le projet de RLP, arrêté par le Conseil Municipal fera l'objet d'une enquête publique, conformément à la réglementation,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de la révision du RLP.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2684

6d-PLANTATION DE VIGNES SUR PARCELLES AOC DES PISSOTES A BERNON – AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.341-3, R.341-3 et suivants du Code Forestier,

Vu la décision n°2016-692 de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement,

Vu l'intérêt pour la commune de valoriser ses terres à vignes sur le secteur des Pissotes à Bernon,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable en date du 17 juin 2016,

Considérant que la zone d'aménagement doit préalablement être défrichée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à déposer une demande d'autorisation de défrichage des parcelles concernées par le projet sur le secteur Bernon – Les Pissotes selon le document ci-annexé et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 Abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2685

6e-ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE CHEMIN PIETONNIER DES GOUTTES D'OR A EPERNAY DES CONSORTS TESSIER

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable, du 17 juin 2016,

Vu le courrier du notaire en date du 26 janvier 2016,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques, n° 2016 – 230 V0242, en date du 12 avril 2016,

Considérant le projet de lotissement situé chemin du Platet,

Considérant que les indivisaires TESSIER ont fait connaître leur intention de vendre la parcelle cadastrée section BN n°139,

Considérant que cette parcelle est comprise dans le périmètre de l'aménagement du projet de lotissement chemin rural du Platet,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir des indivisaires TESSIER, propriétaires d'un terrain situé dans le secteur du Platet, prenant accès par le chemin piétonnier des Gouttes d'Or, d'une surface de 374 m², cadastré section BN n° 139, en nature de friche classée A.O.C., pour le prix de 31.700 € (TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT EUROS), y compris les honoraires de négociation, et hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte VAU837 21 2111 au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2686

6f-VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION CHEMIN DU PLATET A EPERNAY A MADAME LATUNOVA

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acquisition par voie de préemption du 10 février 2011 d'une propriété cadastrée section BN 126, 127, 128 et 129 composée d'une maison d'habitation et d'un terrain de 1 411 m²,

Vu la décision n° 12-3840 du 13 juin 2012 portant vente d'un immeuble acquis par voie de préemption,

Vu les notifications de proposition de rétrocession du bien aux vendeurs en date du 30 novembre 2012,

Vu les notifications de proposition de rétrocession du bien aux acquéreurs évincés, le 23 avril 2013,

Vu la proposition d'achat de Madame LATUNOVA, souhaitant se porter acquéreur de cette maison,

Vu le bon de commission de l'agence LAFORET,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 8 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay est propriétaire d'une maison d'habitation avec terrain sise chemin du Platet, cadastrée section BN n°126, 127, 128 et 129 acquise par voie de préemption,

Considérant que dans le cadre du projet de lotissement du Platet, une emprise du terrain acquis est nécessaire pour l'élargissement du chemin du Platet, la réalisation des travaux d'assainissement et l'aménagement de bassins d'eau pluviale,

Considérant que ledit bien sera donc amputé d'une emprise de terrain de 700 m² environ pour la réalisation de ce projet,

Considérant que la Ville a proposé aux vendeurs et aux acquéreurs évincés la rétrocession du bien amputé,

Considérant que ces derniers n'ont pas souhaité exercer leur droit de rétrocession ou n'ont pas répondu,

Considérant que la Ville a donc mis en vente la maison d'habitation et le terrain attenant réduit pour moitié,

Considérant que la Ville d'Epernay n'a pas d'intérêt à conserver cette maison qui nécessite d'importants travaux, et dont elle n'a pas l'utilité,

Considérant l'offre d'achat de Madame Tatiana LATUNOVA,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Madame Tatiana LATUNOVA, une maison d'habitation avec terrain de 700 m² environ, dépendant des parcelles cadastrées section BN n°126 et 128, à délimiter par le géomètre, pour le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000 €), net vendeur, hors commission d'agence et frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA720 .820.775 IMMO, et la dépense sur le compte 7BA 720 71 6188 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2687

6g-MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13-1 et L 123-13-2,

Vu le P.L.U., approuvé en date du 19 juin 2006, mis en révision le 13 mai 2013 et modifié le 23 septembre et le 22 juin 2015,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016,

Considérant l'intérêt de modifier le Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la modification du P.L.U.
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat ou tout avenant ou convention des prestations de services concernant la modification du P.L.U à effectuer.
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet et aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique, le cas échéant les avis émis seront joints au dossier d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2688

6h-CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE COTEAU VITICOLE DE BEAUSOLEIL AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue le 8 octobre 2012 confiant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération de travaux concernant la création des ouvrages et le reprofilage du chemin de Beausoleil sur la section entre ces bassins à la Ville d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Epernay en date du 22 septembre 2014 portant modification de la convention du 8 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances en date du 13 juin 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ont conclu une convention de maîtrise d'ouvrage unique en date du 8 octobre 2012 confiant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération de travaux concernant la création des ouvrages et le reprofilage du chemin de Beausoleil sur la section entre ces bassins à la Ville d'Epernay,

Considérant que cette convention disposait que la CCEPC participera au financement de cette opération en remboursant à la Ville d'Epernay, 50 % des frais liés aux études préalables à la construction, 50 % des frais liés à la constitution du dossier Loi sur l'eau, 50 % du coût de reprofilage du chemin de Beausoleil et la totalité du coût des travaux liés à la création de l'ouvrage projeté sur la parcelle AY 102,

Considérant que la délibération du 22 septembre 2014 est venue modifier la clause de répartition des frais liés à ces travaux en prévoyant une répartition pour moitié du coût total des travaux entre la Ville d'Epernay et la CCEPC,

Considérant la nécessité de modifier, par voie d'avenant, la convention du 8 octobre 2012 en ce qu'elle concerne la répartition des frais de remboursement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la convention du 8 octobre 2012 par voie d'avenant

APPROUVE l'avenant n°1, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité des votants.

M. ANGERS ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTIE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2689

6i-LANCEMENT D'UNE DEMARCHE AIR-ENERGIE-CLIMAT

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016,

Considérant l'intérêt de lancer une démarche volontaire air-énergie-climat,

Considérant que la compétence Développement Durable relève de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement de la collectivité dans une démarche air-énergie-climat volontaire et opérationnelle,

APPROUVE l'engagement de la collectivité dans la démarche de labellisation Cit'ergie,

DECIDE d'acter le principe du recrutement d'un agent chargé de l'animation de la démarche air-énergie-climat,

SOLLICITE l'accompagnement technique et financier de l'ADEME sur l'ensemble des volets de la démarche (Cit'ergie, financement du poste, financement de prestations...),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent,

DIT que les crédits et les dépenses seront inscrits au budget 2016-2017-2018.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2690

6j-TRANSITION ENERGETIQUE CONVENTION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE – PHASE 2

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 n°2040 approuvant la convention cadre avec l'Etat et la convention financière relative aux projets d'Epernay dans le cadre de la phase 1 du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

Vu la convention cadre de mise en œuvre du programme TEPCV signée en date du 22 décembre 2015,

Vu la convention particulière d'appui financier signée en date du 22 décembre 2015,

Vu l'avenant à la convention cadre à signer avec l'Etat,

Vu l'avenant à la convention particulière d'appui financier à signer avec l'Etat,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 17 juin 2016,

Considérant que l'Etat a lancé un appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »,

Considérant que la labellisation a permis aux territoires et aux collectivités le composant de bénéficier d'un soutien financier,

Considérant qu'une nouvelle phase est engagée permettant un soutien financier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention cadre à signer avec l'Etat,

APPROUVE l'avenant à la convention financière à signer avec l'Etat, présentant les nouveaux projets de la ville d'Epernay en matière de transition énergétique,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer,

DIT que les crédits et les dépenses seront inscrits au budget 2016-2017.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Date de la convocation : 22 juin 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3^e, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, représenté par M. Benoît MOITTE, M. Christian DEMONGIN, représenté par M. Franck LEROY, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Jacques FROMM, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3^e, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 16-2691

7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de la délibération du 14 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

- 1°) Le 27 avril 2016, de désaffecter des propriétés communales 6 537 documents dont la liste est consultable à la médiathèque centre-ville et dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon.
- 2°) Le 27 avril 2016, d'accueillir une exposition des œuvres des élèves des écoles, en collaboration avec l'association « Lire et Faire Lire », du 23 mai au 16 juin 2016, à la Maison Pour Tous, et ce, à titre gracieux.
- 3°) Le 28 avril 2016, de confier à l'association « Moto Club d'Epernay », l'organisation du « Défil'mania » et du spectacle acrobatique de motos, le 9 juillet 2016, et ce, moyennant la somme de 7 000 € T.T.C.
- 4°) Le 29 avril 2016, de confier à l'auto-entreprise « Réveil éveil », l'animation d'un atelier « palettes » pour les usagers des centres sociaux et culturels de la Ville, du 4 mai au 29 juin 2016, et ce, moyennant la somme de 1 320 €.T.T.C.
- 5°) Le 2 mai 2016, d'accorder à la société CADIS l'installation de deux distributeurs dans les locaux de la Cigale Musclée, du 2 mai au 31 décembre 2016. La société CADIS versera à la Ville 10 % du chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs installés.
- 6°) Le 3 mai 2016, de porter modification de la décision n°15-1526 du 28 septembre 2015, portant mise à disposition de locaux de la Maison Pour Tous au Conseil Départemental de la Marne, suite à la modification de secteur, d'ajouter un bureau supplémentaire le jeudi de 9 H 00 à 13 H 00.

- 7°) Le 4 mai 2016, de conclure un marché pour l'achat d'un caisson amovible en acier avec rehausse paysagiste avec la société MAIER, et ce, moyennant la somme de 5 110,10 € T.T.C.
- 8°) Le 4 mai 2016, d'organiser avec Juan-Carlos CARILLO, une exposition de ses sculptures, à la médiathèque centre-ville du 28 mai au 2 juillet 2016, et ce, à titre gracieux.
- 9°) Le 9 mai 2016, d'organiser avec l'association FAZCINE, une exposition de peintures, à la médiathèque centre-ville du 24 mai au 2 juillet 2016, et ce, à titre gracieux.
- 10°) Le 10 mai 2016, mettre à la disposition de l'OTTEPC, le hangar sis 27, rue de l'Hôpital Auban-Moët afin d'y entreposer son petit train touristique, du 10 mai au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction tacite, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et ce, à titre gracieux.
- 11°) Le 17 mai 2016, d'organiser deux représentations, avec la collaboration de Françoise Bobe, à destination du jeune public, « Sous le toit de mes doigts » le 21 mai 2016 à 10 H 30 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et « Dans le jardin de ma main » le 21 mai 2016 à 16 H 00 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 980 € T.T.C.
- 12°) Le 17 mai 2016, d'organiser un tournoi de jeux vidéo en collaboration avec la FNAC Reims qui y participe par le prêt de matériels de jeux vidéo, le 18 juin 2016 à la médiathèque centre-ville, et ce, à titre gracieux.
- 13°) Le 19 mai 2016, de mettre à disposition, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un jardin sis lieudit « La Femme Morte », à M. RAMIREZ et Mme DURANT, d'une superficie de 189 m², pour une période prenant effet à partir du 1^{er} juin au 31 décembre 2016. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celle-ci sera renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.
- 14°) Le 19 mai 2016, de consentir à Mme GROS-BEGNIN une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type III sis au rez-de-chaussée, 1, boulevard du Cubry à Epernay. Cette convention est consentie pour une période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, et ce, moyennant la somme de 367,60 € par mois.
- 15°) Le 20 mai 2016, de mettre à la disposition du Comité de Quartier Nord Ouest, le préau de l'école élémentaire Chaude Ruelle, du 27 mai à 17 H 30 au 28 mai 2016 dans la matinée, et ce, à titre gracieux.
- 16°) Le 20 mai 2016, dans le cadre de la « Fête de la Ferme », de mettre à la disposition de l'EURL Un Trait d'Avance, le parking en bas de la Ferme de l'Hôpital, afin d'organiser les trajets en calèche pour permettre aux personnes de se rendre devant la structure, le 21 mai 2016, et ce, à titre gracieux.
- 17°) Le 26 mai 2016, dans le cadre d'une campagne de réalisation de thermographie de façades sur son territoire de confier au Pays d'Epernay Terres de Champagne, une caméra thermique ainsi qu'une valise de transport du 1^{er} octobre 2016 au 31 mai 2017, et ce, à titre gracieux.
- 18°) Le 26 mai 2016, dans le cadre de la manifestation « Le Bal de Promo » de confier à « DJ Nathan CARPENTIER » l'organisation d'une prestation musicale, le 24 juin 2016 de 20 H 30 à 00 H 30, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme de 150 €.

19°) Le 26 mai 2016, d'organiser avec l'association Mélomania, un concert du groupe « CORTO REAL », le 25 juin 2016 à la médiathèque Centre Ville, et ce, moyennant la somme de 600 €.T.T.C.

20°) Le 26 mai 2016, dans le cadre de la journée de tournoi de jeux vidéo « FIFA 2016 », le 18 juin 2016 en collaboration avec l'association « Médias St-Jean-Baptiste-de-la-Salle », de mettre en place une zone d'interview des participants de 10 H 00 à 18 H 00 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 200 €.T.T.C.

21°) Le 26 mai 2016, de conclure un marché pour la rénovation du terrain synthétique du stade Paul-Chandon avec l'entreprise ST GROUPE, et ce, moyennant la somme de 219 285 € T.T.C.

22°) Le 27 mai 2016, dans le cadre du festival « Voi(x)là l'été » du 6 au 29 juillet 2016, de confier à :

- la S.A.R.L « DEJA PRODUCTION », l'organisation d'un concert, le 6 juillet 2016 à 19 H 00, dans les jardins de l'Hôtel de ville, et ce, moyennant la somme de 4 853 € T.T.C.

- l'association « FOS'NOTE » l'organisation d'un ciné-concert, le 22 juillet 2016 à 14 H 30, au cinéma Le Palace, et ce, moyennant la somme de 450 € T.T.C.

- l'association « Le Grand Œuvre », l'organisation d'un concert, le 29 juillet 2016 à 20 H 30, dans le Parc de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 2 994 € T.T.C.

- la S.A.R.L « Ulysse Productions », l'organisation de deux représentations d'un spectacle intitulé « Tournepouce » par Barcella, le 27 juillet 2016 à 14 H 30 et 19 H 00, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme de 4 009 € T.T.C.

23°) Le 2 juin 2016, dans le cadre de la Fête de la Bière, de confier le véhicule réfrigéré du service Education immatriculé 832 AKJ 51, à l'association des Amis du Chalet de l'Arcanière, du 3 au 5 juin 2016, et ce, à titre gracieux.

24°) Le 2 juin 2016, de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Marne, une subvention d'équipements et enceintes sportives communales d'un montant envisagé de 26 606 € pour le financement de la rénovation du terrain de football synthétique du stade Paul-Chandon.

25°) Le 2 juin 2016, d'accepter l'indemnisation de 111 euros, correspondant à la remise en état des vélos de la Police Municipale, endommagés volontairement par Mme EL ATTAR, condamnée à indemniser la collectivité par un jugement correctionnel en date du 2 juillet 2012.

26°) Le 2 juin 2016, de conclure un marché pour la réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments de la Ville et du C.C.A.S d'Epernay avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : AG-NET, « nettoyage des sites C.C.A.S. », et ce, moyennant la somme de 32 161,03 € T.T.C.

- lot n°2 : IGN PROPLETE, « nettoyage des centres sociaux », et ce, moyennant la somme de 59 832,12 € T.T.C.

- lot n°3 : IGN PROPLETE, « nettoyage des salles polyvalentes », et ce, moyennant la somme de 138 430,87 € T.T.C.

- lot n°4 : TFN PROPLETE, « nettoyage des sites dits standarts », et ce, moyennant la somme de 139 240,93 € T.T.C.

27°) Le 3 juin 2016, de passer les avenants relatifs aux marchés pour la démolition partielle et la réhabilitation du parking Lalo avec les entreprises suivantes :

- lot n°2 « VRD » - avenant n°2 : COLAS EST, pour une moins-value d'un montant de 1 668 € T.T.C. qui représente une diminution de 0,47 % du montant initial des travaux de ce lot.

- lot n°4 « Charpente bois – Mur et bardage bois » - avenant n°2 : LE BATIMENT ASSOCIE, pour une moins-value d'un montant de 7 939, 58 € T.T.C. qui représente une diminution de 2,64 % du montant initial des travaux de ce lot.

- lot n°6 : « Menuiserie extérieur alu » - avenant n°1 : LAMBERT MENUISERIE, pour une plus-value de 3 943,20 € T.T.C. qui représente une augmentation de 6,70 % du montant initial des travaux de ce lot.

- lot n°9 : « Plâtrerie – Menuiserie intérieure » - avenant n°1 : groupement d'entreprises MELODA S.A, pour une plus-value de 4 257,55 € T.T.C., qui représente une augmentation de 2,37 % du montant initial des travaux de ce lot.

- lot n°11 : « Carrelage » - avenant n°2 : CRB S.A.R.L., pour une plus-value de 7 097,26 €. T.T.C., qui représente une augmentation de 12,48 % du montant initial des travaux de ce lot.

- lot n°12 : « Peinture – isolation par l'extérieur » - avenant n° 1 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS, pour une plus-value de 4 490,82 € T.T.C., qui représente une augmentation de 8,50 % du montant initial des travaux de ce lot.

- lot n°15 : « Courants forts – courants faibles » - avenant n°2 : BARCAIONI S.A.S, pour une plus-value de 553,99 € T.T.C, qui représente une augmentation de 0,36 % du montant initial des travaux de ce lot.

28°) Le 3 juin 2016, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances » en période estivale, du 11 juillet au 19 août 2016 de mettre en place les partenariats suivants :

- Le Rugby Epernay Champagne mettra à disposition 2 animateurs pour encadrer les activités, et ce, à titre gracieux.

- L'Office des Sports Epernay Pays de Champagne mettra à disposition 1 animateur pour encadrer les activités, et ce, à titre gracieux.

- Le Ping Pong Club Epernay mettra à disposition 8 tables de Ping Pong nécessaires pour l'activité, qui aura lieu au sein du gymnase Henri Viet, de 13 H 30 à 16 H 30, les 11, 18, 26 juillet et 8 août 2016, et ce, à titre gracieux.

- L'Office des Sports Epernay Pays de Champagne mettra à disposition, un véhicule 9 places, et ce, à titre gracieux.

29°) Le 7 juin 2016, de conclure un contrat d'hygiène antiparasitaire pour la dératisation et la désinsectisation avec prévention, détection et élimination des nuisibles avec la société C.A.T. 3D, et ce, moyennant la somme de 7 800 € T.T.C. par an.

30°) Le 7 juin 2016, de mettre à la disposition de l'Entrepot' d'Aÿ-Champagne 20 VTT dans le cadre de l'organisation d'une compétition sportive le 8 juillet 2016, et ce, à titre gracieux.

31°) Le 8 juin 2016, de conclure un marché pour l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue de Bernon avec l'entreprise COLAS EST, et ce, moyennant un montant estimatif de l'offre retenue de 345 576 € T.T.C.

32°) Le 9 juin 2016, de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Est, un emprunt de 2 000 000 €, afin de financer une partie des besoins d'investissement de la Ville.

33°) Le 9 juin 2016, de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Est, un emprunt de 3 000 000 €, afin de financer les travaux de réhabilitation du parking Centre-ville.

34°) Le 10 juin 2016, de solliciter un soutien financier dans le cadre de la réserve parlementaire de la sénatrice Françoise FERAT pour la restauration de 4 paravents chinois du Musée à hauteur de 3 500 € H.T.

35°) Le 19 mai 2016 de mettre gracieusement à la disposition de :

- M. le directeur de l'école élémentaire Belle Noue, la grande salle, les toilettes et les extérieurs de l'école, le 10 juin 2016 de 16 H 30 à 23 H 00.

- Mme la directrice de l'école maternelle Pré aux Coudes, le 4 juin 2016 de 9 H 00 à 20 H 00.

- l'Amicale laïque des parents d'élèves, 3 salles de classe, les toilettes et la cour de l'école élémentaire Crayère II, le 28 mai 2016 de 8 H 00 à 23 H 00.

- Mme la directrice de l'école maternelle Horticulture, la cour, toute l'école et les toilettes de l'école maternelle, le 11 juin 2016 de 8 H 00 à 15 H 00.

- Mme la directrice de l'école maternelle Jancelins, la cour et toute l'école maternelle, le 4 juin 2016 de 9 H 30 à 12 H 30.

- Mme la présidente de la Coopérative Scolaire de l'école Bachelin, la cour, le hall, deux salles de classes, la salle des maîtres, les toilettes, le 18 juin 2016 de 12 H 00 à 20 H 00.

- Mme la directrice de l'école maternelle Jancelins, la cour, la classe de la directrice, la salle de motricité, la salle d'arts plastiques et les toilettes, le 18 juin 2016 de 8 H 00 à 15 H 00.

36°) Les 3, 9, 10, 17, 18, 23, 26, 27, 31 mai, 2, 3, 6, 9, juin, 2016 de mettre :
-la grande salle du théâtre Gabrielle-Dorziat, à la disposition de :

- l'association Sportive et Culturelle d'Épernay, les 11 et 12 juin 2016, et ce, moyennant la somme de 1 770 €.

- l'association l'Arabesque, le 18 juin 2016, et ce, moyennant la somme de 885 €.

- l'association Génération Danse, le 25 juin 2016, et ce, moyennant la somme de 885 €.

- la Société Philharmonique de Champagne, le 5 juin 2016 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 885 €.

-un bureau de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Marne, les mardis et jeudis de 9 H 00 à 12 H 00, du 16 juin au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 46 € par jour de location.

-les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'ASPTT EPERNAY, (la grande salle, espace jeune, le foyer et la cuisine) du 4 mai à 10 H 00 au 8 mai 2016 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 2 430 €.

- M. GIMONNET, (la grande salle, le foyer et la cuisine) du 13 au 15 mai 2016, et ce, moyennant la somme de 2 355 €.

- L'Accordéon du cœur, des salles du Palais des Fêtes, le 16 mai 2016, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- l'ASAE, la grande salle et le foyer, le 22 mai 2016, de 7 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 710 €.

- M. UTKAN, (la grande salle, le foyer et la cuisine), le 21 mai 2016, de 6 H 00 à 02 H 00, et ce, moyennant la somme de 785 €.

- SPARNAMUSIC, l'espace Jeunes, le 20 mai 2016, de 9 H 30 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.

- l'Avenir Musique d'Épernay, la grande salle, le foyer l'espace jeunes et la cuisine, le 28 mai 2016, de 10 H 00 à 02 H 00, et ce, moyennant la somme de 585 €.
- l'Accordéon Club d'Épernay, des salles le 22 mai 2016, de 07 H 30 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.
- les Amis de la Quine, l'espace Jeunes, le 27 mai 2016 à 9 H 00 au 28 mai 2016 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.
- le Club Musical d'Épernay, l'espace Jeunes, le 29 mai 2016, de 09 H 30 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.
- SPARNAMUSIC, l'espace Jeunes, le 12 juin 2016, de 9 H 00 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.
- Pôle Emploi Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, des salles, le 31 mai 2016, de 9 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 600 €.
- Enes GULER, (grande salle, foyer et cuisine), le 4 juin 2016, de 8 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 758 €.
- l'Amicale Basket Sparnacienne, l'espace jeunes, le 3 juin 2016 de 17 H 30 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 70 €.
- le Centre Artistique d'Épernay, la grande salle, le foyer, la cuisine et l'espace jeunes, du 10 au 11 juin 2016, de 8 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 170 €.
- Isabelle VILTARD, la grande salle, le foyer et la cuisine, du 23 au 24 juillet 2016 de 9 H 00 à 6 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 910 €.
- Valença Danse, la grande salle et le foyer, du 1^{er} au 2 juillet 2016 de 10 H 00 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 880 €.
- les Black Eagles, la grande salle et la cuisine, le 25 juin 2016 de 10 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 585 €.
- Mme ALEXANDRE, le foyer, le 25 juin 2016, de 9 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 200 €.
- l'Accordéon du cœur, le 23 juin 2016, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 685 €.
- l'association l'Oreille en Fête, la grande salle et le foyer, du 15 au 16 juin 2016, de 8 H 00 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 760 €.
- Pays d'Épernay Terre de Champagne, l'espace Jeunes, le 21 juin 2016, de 17 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 70 €.

-un bureau de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Marne, les mardis et jeudis de 9 H 00 à 12 H 00, du 16 juin au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 46 € par jour de location

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- M. RICHART, du 17 juin à 17 H 45 au 20 juin 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme ALVES, du 13 mai à 17 H 45 au 16 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- M. SALLAZ, du 27 mai à 17 H 45 au 30 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme DELESTREZ, du 3 juin à 17 H 45 au 6 juin 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme DARDENNE, du 10 juin à 17 H 45 au 13 juin 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

- la salle d'activité de l'espace Bernon Animation, à la disposition de :

- l'association culturelle et culturelle d'Epernay, du 6 juin 2016 au 10 juillet 2016, et ce, à titre gracieux.

- de modifier la décision n°13-4372 du 22 janvier 2013, portant mise à disposition de l'Espace Bernon Animation à l'association « 2000 watts », suite à une modification des plages horaires le mercredi de 18 H 00 à 20 H 00, le vendredi de 20 H 00 à 22 H 00 et le samedi de 20 H 00 à 23 H 00. Ces nouvelles dispositions seront effectives à compter du 3 mai 2016.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- Mme PETITPAS, du 13 mai à 18 H 00 au 17 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 339 €.

- l'association Entr'Aide, du 20 mai à 18 H 00 au 23 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 355 €.

- Mme CHAPIER, du 27 mai 2016 à 18 H 00 au 30 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €

- l'association des retraités Force Ouvrière d'Epernay, du 24 mai 2016 de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne, le 25 mai 2016 de 8 H 30 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux.

- la Trésorerie d'Epernay Municipale, du 2 juin à 9 H 00 au 3 juin 2016 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Black Eagles », du 1^{er} juillet à 18 H 00 au 4 juillet 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Club de Prévention, du 8 juin 2016 à 14 H 00 au 9 juin 2016 à 8 H 30, et ce, à titre gracieux.

- Mme GAMBET, du 10 juin 2016 à 18 H 00 au 13 juin 2016 à 9 h 00, et ce, moyennant la somme de 274 €.

- Collège Terres Rouges, du 6 juin 2016 à 9 H30 au 7 juin 2016 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

- M. PERBAL, le 1^{er} juin 2016, de 18 h 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 109 €.

- Club de Prévention, en modifiant la décision n°16-2541 du 18 mai 2016, pour la modification de l'horaire de la mise à disposition, soit du 8 juin à 9 H 00 au 9 juin 2016 à 8 H 30 au lieu du 8 juin à 14 H 00 au 9 juin 2016 à 8 H 30.

- la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- l'association Maison de l'enfant – La Passerelle, le 9 juin 2016 de 16 H 00 à 23 H 00, et ce à titre gracieux.

- L'Association RE-TRAVAILLER, les 23, 25, 26, 30, et 31 mai, 3, 6, 8, 9, 10, 15, 22 juin, 18, 19, 21, 22, 25, 26, et 27 juillet 2016, de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00, excepté le 9 juin jusqu'à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 273 € .

- L'association AGES « Partageons nos savoirs », les 13,14,16,17,20,21,23,24,27, et 28 juin 2016, de 9 H 00 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 670 €.

- Le Club de Prévention, le 8 juin 2016 de 16 H 30 à 23 H 30, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- M. COTTART, du 20 mai 2016 à 17 H 00 au 23 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme MERAT, du 27 mai 2016 à 17 H 00 au 30 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme EL HOR, du 13 mai 2016 à 17 H 00 au 16 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- M. TAGHOUTI, du 6 juin à 17 H 00 au 8 juillet 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 556 €.

-la salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- l'Association « Espace Yogas », du 27 mai à 17 H 00 au 30 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme MATIAS DA SILVA, du 3 juin à 17 H 00 au 6 juin 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

37°) Les 2, 4, 10 mai, 3 juin 2016, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2467 à 2473, 2490 à 2492, 2531, 2584 à 2587 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
La Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.